La Révolution française et l'Empire : cours d’histoire 4ème

Cours d’histoire – 4ème

Problématique : Comment la Révolution et l'Empire ont-ils bouleversé la France et l'Europe en construisant un nouvel ordre politique et social ?

Le 5 mai 1789, à Versailles, le roi Louis XVI ouvre les États généraux. Personne dans la salle ne se doute que, dix ans plus tard, la monarchie aura disparu, le roi sera mort, une République aura été proclamée, puis qu'un général de trente ans, Napoléon Bonaparte, tiendra le pouvoir. Entre 1789 et 1815, la France vit une succession d'événements si rapide qu'on l'appelle la **Révolution française**, puis l'**Empire**. Ces vingt-six années changent la façon de gouverner, la société et la carte de l'Europe.

Problématique : comment la Révolution et l'Empire ont-ils bouleversé la France et l'Europe, en construisant un nouvel ordre politique et social ?

1. 1789 : la fin de l'Ancien Régime

Une société inégale et un royaume en crise

En 1789, la France est une monarchie absolue de droit divin. La société est divisée en trois ordres : le **clergé**, la **noblesse** et le **tiers état**, qui rassemble environ 98 % des Français, des paysans pour la plupart, mais aussi des artisans, des commerçants et des bourgeois. Les deux premiers ordres bénéficient de **privilèges** : ils paient peu ou pas d'impôts directs et occupent les meilleures places. Le tiers état paie l'essentiel des impôts, les dîmes à l'Église et les droits seigneuriaux. Les bourgeois, souvent instruits et riches, supportent mal de ne pas peser dans les décisions. Les philosophes des Lumières, comme Montesquieu ou Rousseau, ont diffusé des idées nouvelles : liberté, égalité devant la loi, pouvoir limité des rois.

> **Définition : Ancien Régime**
>
> Nom donné après coup à l'organisation de la France avant 1789 : une monarchie absolue, une société divisée en trois ordres inégaux, des privilèges attachés à la naissance.

À cela s'ajoutent une grave crise financière, due aux dépenses de la guerre d'indépendance américaine et de la Cour, et des récoltes très mauvaises en 1788 : le prix du pain monte, la misère s'étend. Pour trouver de l'argent, Louis XVI convoque les **États généraux**, qui ne s'étaient pas réunis depuis 1614. Les députés du tiers état arrivent avec des cahiers de doléances rédigés dans les paroisses.

De l'Assemblée nationale à la prise de la Bastille

Dès l'ouverture des États généraux (5 mai 1789), une dispute éclate : faut-il voter par ordre, ce

qui donne la majorité aux privilégiés, ou par tête ? Le 17 juin, les députés du tiers état se proclament **Assemblée nationale**. Trois jours plus tard, trouvant leur salle fermée, ils se réunissent dans la salle du Jeu de paume et jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France : c'est le **serment du Jeu de paume** (20 juin 1789). Le roi cède en partie, et l'Assemblée devient constituante le 9 juillet.



Reconstitution : les députés réunis dans la salle du Jeu de paume, à Versailles, en juin 1789.

À Paris, la population craint un coup de force du roi, qui rassemble des troupes autour de la capitale, et manque de pain. Le **14 juillet 1789**, des Parisiens s'emparent des armes aux Invalides puis attaquent la **Bastille**, une forteresse qui sert de prison d'État et symbolise l'arbitraire royal. La prise de la Bastille marque l'entrée du peuple dans la Révolution. Dans les campagnes, une peur collective, la « Grande Peur », et des révoltes contre les seigneurs agitent l'été.



Reconstitution : la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789.

La fin des privilèges et la Déclaration des droits

Dans la nuit du **4 août 1789**, l'Assemblée vote l'abolition des privilèges et des droits seigneuriaux. Le **26 août**, elle adopte la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**, qui pose les principes du nouvel ordre : tous les hommes naissent libres et égaux en droits, la souveraineté appartient à la Nation, la loi est la même pour tous. Les 5 et 6 octobre, des Parisiennes marchent sur Versailles et ramènent le roi à Paris.

Document 1 – La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)

Article premier : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Article 3 : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Assemblée nationale constituante, 26 août 1789.

Commentaire. Ce texte rompt avec l'Ancien Régime. L'article 1 supprime l'idée que la naissance donne des droits supérieurs : la seule différence acceptable est l'utilité pour tous. L'article 3 affirme que le pouvoir vient de la Nation et non plus du roi : c'est le principe de la **souveraineté nationale**. Mais les femmes, les esclaves et les pauvres restent hors du jeu politique : en 1791, Olympe de Gouges rédige une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne pour réclamer l'égalité des sexes.

Définition : souveraineté nationale

Principe selon lequel le pouvoir appartient à la Nation, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens, et non plus à un roi qui le tiendrait de Dieu.

2. De la monarchie constitutionnelle à la République (1791-1794)

Une monarchie qui échoue

La **Constitution de 1791** établit une monarchie constitutionnelle : le roi garde le pouvoir exécutif mais partage le pouvoir avec une Assemblée élue, et il doit respecter la loi. Les pouvoirs sont séparés. Mais le suffrage est censitaire : seuls les citoyens « actifs », qui paient un certain impôt, votent. La confiance se brise dans la nuit du 20 au 21 juin 1791 : le roi tente de s'enfuir à l'étranger, mais il est arrêté à **Varennes** et ramené à Paris. Beaucoup de Français ne croient plus à ce roi.

La guerre et la chute du roi

Les monarchies voisines s'inquiètent de la Révolution. Le 20 avril 1792, la France déclare la guerre à l'Autriche. Les premiers combats tournent mal, la patrie est déclarée en danger, et des volontaires, dont les Marseillais, convergent vers Paris. Le **10 août 1792**, les Parisiens prennent le palais des Tuileries et le roi est suspendu. Le 20 septembre, l'armée française remporte la victoire de **Valmy** contre les Prussiens. Le lendemain, la nouvelle assemblée, la **Convention**, élue par les hommes de plus de 21 ans, abolit la royauté : la **première République** est proclamée (21-22 septembre 1792). Louis XVI, jugé, est guillotiné le **21 janvier 1793**.

La Terreur

En 1793, la République affronte la guerre contre une grande partie de l'Europe, des révoltes à l'intérieur, dont la guerre de Vendée, et des difficultés économiques. La Convention renforce un gouvernement d'exception, avec le **Comité de salut public** où domine **Robespierre**. La **levée en masse** (août 1793) mobilise tous les hommes capables de combattre. Les « suspects » sont arrêtés (loi du 17 septembre 1793), jugés par le Tribunal révolutionnaire, et des milliers sont guillotinés : c'est la **Terreur**, qui fait des dizaines de milliers de victimes, dont beaucoup sont tuées lors des répressions des guerres civiles. Dans le même temps, la Convention adopte des mesures de progrès : elle abolit l'esclavage dans les colonies le **4 février 1794** et crée un calendrier républicain.

> **Définition : Terreur**
>
> Période de la Révolution (1793-1794) pendant laquelle le gouvernement, pour défendre la République menacée, emploie la répression : arrestations, tribunaux d'exception, exécutions. Elle prend fin avec la chute de Robespierre, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794).

Après le 9 thermidor, Robespierre est arrêté et guillotiné. La République se donne en 1795 une nouvelle Constitution et un gouvernement de cinq directeurs, le **Directoire**. Instable, impopulaire, il compte sur l'armée, dont les généraux victorieux gagnent en prestige.

3. Bonaparte et le Consulat (1799-1804)

Un général qui prend le pouvoir

Né en Corse en 1769, **Napoléon Bonaparte** devient général à 24 ans. Il s'illustre en Italie (1796-1797) puis en Égypte (1798-1799). Le **18 brumaire an VIII (9 novembre 1799)**, avec l'aide de son frère Lucien et de l'abbé Sieyès, il renverse le Directoire par un coup d'État. La Constitution de l'an VIII donne le pouvoir à trois consuls, mais le Premier consul, Bonaparte,

décide presque seul. En 1802, un plébiscite le fait consul à vie.

Réorganiser la France

Bonaparte met en place les institutions durables du pays : les **préfets** (1800) dirigent les départements au nom de l'État ; la **Banque de France** est fondée (1800) ; les **lycées** sont créés (1802) ; la **Légion d'honneur** récompense les services civils et militaires (1802). Avec le **Concordat** signé avec le pape en 1801, il rétablit la paix religieuse : la religion catholique est reconnue comme celle de la majorité des Français, mais l'Église ne retrouve pas ses privilèges. Le **Code civil**, promulgué le 21 mars 1804, unifie le droit.

Document 2 – Le Code civil, d'après un historien

D'après les historiens : le Code civil de 1804 garantit l'égalité des citoyens devant la loi, la liberté individuelle, la liberté de conscience et la propriété. Il supprime les privilèges de la naissance et les droits féodaux. Mais il place la femme mariée sous l'autorité de son mari et maintient une forte autorité du père sur la famille.

Source : synthèse rédigée d'après les travaux d'historiens sur le Code civil.

Commentaire. Le Code civil conserve les acquis de 1789 : l'égalité devant la loi, la propriété, la fin des privilèges. Il s'étend à d'autres pays d'Europe et il est encore à l'origine de notre droit actuel. Mais il est aussi inégalitaire : les femmes mariées sont considérées comme mineures sur le plan juridique, ce qui ne changera que beaucoup plus tard.

Définition : Code civil

Recueil de lois, promulgué en 1804, qui fixe les règles de la vie des personnes : mariage, famille, héritage, propriété, contrats. Il applique à toute la France les mêmes lois.

4. L'Empire : Napoléon Ier, empereur et conquérant (1804-1815)

Un régime autoritaire

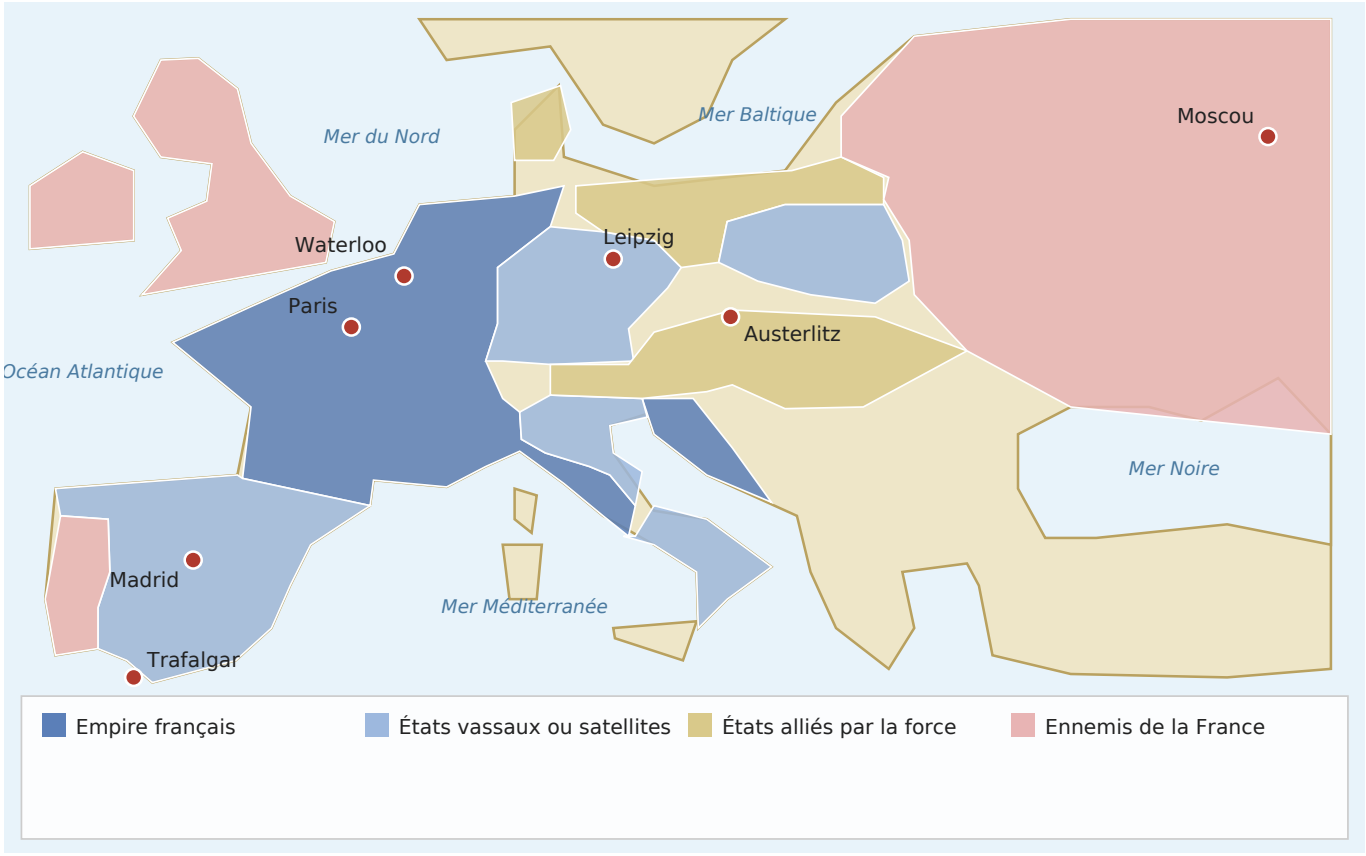
Le 18 mai 1804, un sénatus-consulte proclame Napoléon empereur des Français, après un plébiscite, et le **2 décembre 1804** il est sacré à Notre-Dame de Paris en présence du pape Pie VII, mais il se couronne lui-même. L'Empire est héréditaire. Le régime est autoritaire : la presse est censurée, la police de Fouché surveille les opposants, les élections sont presque sans pouvoir. En 1802, le consul avait aussi rétabli l'esclavage dans les colonies, ce qui provoque la révolte d'Haïti, qui devient indépendante en 1804.

Reconstitution : le sacre de Napoléon à Notre-Dame de Paris, en décembre 1804.

Les victoires et l'Empire européen

La guerre reprend contre l'Angleterre et ses alliés. Le 21 octobre 1805, la flotte franco-espagnole est détruite à **Trafalgar** par l'amiral Nelson : Napoléon renonce à débarquer en Angleterre. Mais sur terre, il enchaîne les victoires : **Austerlitz** contre les Russes et les

Autrichiens (2 décembre 1805), **Iéna** contre les Prussiens (1806), puis Wagram contre l'Autriche (1809). Pour ruiner l'Angleterre, il décrète en 1806 le **blocus continental** : interdiction à tous les pays d'Europe de commercer avec elle. Vers 1810-1812, l'Empire est à son apogée : il compte plus de 130 départements, de Hambourg à Rome, et entoure des États dirigés par la famille de l'empereur (Espagne, Naples, Westphalie) ou alliés de force.



L'Europe napoléonienne vers 1812 : l'Empire français, ses satellites et ses ennemis (schéma simplifié). Les points marquent des batailles et des villes importantes.

Définition : blocus continental

Mesure décidée par Napoléon en 1806 : les ports d'Europe sont fermés aux navires et aux marchandises britanniques, pour ruiner l'économie du Royaume-Uni, première puissance maritime et commerciale.

Le déclin et la chute

Le blocus ruine des ports et mécontente des peuples. En Espagne, l'occupation française provoque une guerre de guérilla à partir de 1808. En 1812, Napoléon envahit la Russie, qui ne respecte plus le blocus : la Grande Armée, forte de plus de 500 000 hommes, atteint Moscou en septembre, mais la ville brûle et le tsar refuse de négocier. La retraite, dans le froid de l'hiver, est un désastre : il ne revient que quelques dizaines de milliers de soldats. Les ennemis se coalisent et battent Napoléon à **Leipzig** (octobre 1813), la « bataille des Nations ». Paris est prise, l'empereur abdique le 6 avril 1814 et part pour l'île d'Elbe.

Reconstitution : des soldats français en retraite dans la neige, en Russie, hiver 1812.

Il revient en France le 1er mars 1815 et reprend le pouvoir pendant les **Cent-Jours**, mais il est

définitivement vaincu à **Waterloo** (Belgique) le 18 juin 1815. Exilé à Sainte-Hélène, île de l'Atlantique sud, il y meurt en 1821. Le congrès de Vienne (1814-1815) redessine l'Europe et rétablit le roi Louis XVIII sur le trône de France.

5. Quel héritage ?

La Révolution et l'Empire laissent à la France des principes qui structurent encore la vie politique : l'égalité devant la loi, la souveraineté nationale, la Déclaration des droits, la laïcité de l'État civil, le drapeau tricolore, une administration centralisée. Napoléon a diffusé ces idées en Europe, par le Code civil et la fin des privilèges, mais aussi par la guerre, ce qui a éveillé chez les peuples le sentiment national contre l'occupation. L'héritage reste débattu : les libertés ont souvent été limitées (Terreur, censure, régime autoritaire), l'esclavage a été aboli puis rétabli, et les femmes sont restées exclues de la citoyenneté.

- **1789** États généraux, serment du Jeu de paume, prise de la Bastille, Déclaration des droits
- **1792** chute du roi, victoire de Valmy, proclamation de la République
- **1793-1794** mort de Louis XVI, Terreur, chute de Robespierre
- **1799** coup d'État du 18 brumaire : Bonaparte prend le pouvoir
- **1804** Code civil, sacre de Napoléon Ier
- **1805** Trafalgar et Austerlitz
- **1812** campagne de Russie
- **1815** Waterloo, fin de l'Empire

À retenir

- En 1789, la Révolution met fin à l'Ancien Régime : abolition des privilèges (4 août) et Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août).
- La monarchie constitutionnelle échoue ; la République est proclamée en 1792 et le roi est exécuté en 1793.
- La Terreur (1793-1794) défend la République par la répression ; elle s'achève avec la chute de Robespierre.
- Bonaparte prend le pouvoir en 1799, stabilise le pays (préfets, Banque de France, Code civil) puis devient empereur en 1804.
- L'Empire domine l'Europe jusqu'en 1812 mais s'effondre après la Russie, Leipzig et Waterloo (1815).
- Repères : 14 juillet 1789, 21 septembre 1792, 18 brumaire 1799, 2 décembre 1804, 18 juin 1815.